

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, lors d'une séance du conseil municipal de la Ville de Beauharnois, le règlement suivant a été adopté, à savoir :

- **Règlement numéro 2019-07 décrétant une dépense de 452 577 \$ et un emprunt de 452 577 \$ sur une période de dix (10) ans afin d'effectuer la recherche en eau d'un 3^e puits et la construction d'une chambre de chlore à l'usine d'eau potable Pointe-du-Buisson, le changement des serveurs de l'usine d'eau potable J. Armand-Poupart et le remplacement de la vanne du château d'eau**

Le règlement numéro 2019-07 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 3 juillet 2019.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut le consulter aux heures ordinaires de bureau, soit de 8 h à midi et de 13 h à 16 h 30, du lundi au jeudi et le vendredi, de 8 h à midi.

Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Beauharnois, ce 4 juillet 2019.

Manon Fortier, greffière